

Communiqué de presse

COVID-19 : la Banque des Territoires lance une nouvelle série de mesures exceptionnelles

Paris, le 26 mars 2020

Afin d'anticiper les difficultés économiques que peut engendrer la crise sanitaire actuelle, la Banque des Territoires poursuit le déploiement de son plan d'urgence à destination de ses clients.

Elle met en place une nouvelle série de mesures exceptionnelles, en faveur des entreprises des secteurs du tourisme, des transports et de l'ESS appartenant à son portefeuille et des professions juridiques.

Pour les entreprises

Avances en compte courant en fonction des besoins de trésorerie.

- **Secteur de l'immobilier et du tourisme :**
 - o Déblocage d'une enveloppe supplémentaire de 50 M€ en garantie, pour les TPE et PME éligibles au Prêt Tourisme Bpifrance.
 - o Report, sur demande, des loyers 2020 perçus par les sociétés immobilières.

- **Secteur de l'ESS :**
 - o Report automatique des échéances des 6 prochains mois des prêts à taux zéro (dispositif Nacre).
 - o Report, sur demande, des échéances de remboursement des prêts du PIA ESS (contrats d'apports associatifs et prêts participatifs).
 - o Accélération du versement des subventions aux lauréats du programme Pionniers French impact et aux partenaires associatifs.
 - o Renforcement du soutien à France Active (dotation supplémentaire de contrats d'apports associatifs, report sur demande des échéances de contrats d'apports associatifs et de prêts participatifs, prolongation des garanties en cas de reports d'échéance par les banques).

- **Secteur de l'innovation :**
 - o Accélération du versement des subventions destinées aux entreprises (plus particulièrement PME et Start-ups), dans le cadre des actions Territoires d'Innovation et Ville de Demain du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

Pour les professions juridiques

- Un report de 6 mois, sans frais, des échéances des prêts contractés auprès de la Banque des Territoires sur demande du client dans son espace client ou à sa banque (enveloppe de 90 M€).
- Une autorisation de découvert ou un prêt pour faire face aux besoins de trésorerie (enveloppe de 500 M€), pour les clients en exercice (entreprises individuelles et structures d'exercice) et titulaires de comptes « office » actifs à la Caisse des Dépôts sur demande du client.

Pour rappel :

La Banque des Territoires continue d'assurer le financement des collectivités locales les protégeant ainsi des aléas de marché. Elle dispose, à ce jour, **d'une enveloppe de 12 Md€ mobilisable en prêts de long terme pour leurs investissements :**

- 6,5 Md€ permettent de financer spécifiquement l'aménagement durable du territoire (Mobi prêt, Edu prêt GPI Ambre et Aqua prêt) ;
- 5,5 Md€ pour financer plus globalement les investissements des collectivités et satellites.

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr |  @BanqueDesTerr

Contact presse :

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts

Marie-Caroline Cardi : marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr – 06 38 53 97 67

Isaline Ollivier – isaline.ollivier@caissedesdepots.fr - 07 85 11 92 57